

## **Avis d'Appel d'Offres** **N° 2010/02**

Dans le cadre de la concrétisation de son plan d'action 2009-2011 et afin de mettre à niveau l'infrastructure matérielle et logicielle de ses systèmes informatiques, la Banque Centrale de Tunisie lance un appel d'offres pour l'acquisition et la mise en place des :

- Serveurs de données,
- Serveurs d'application en Blade,
- Systèmes de stockage SAN
- Systèmes de stockage NAS
- Systèmes de sauvegarde, de restauration et d'archivage
- Systèmes d'exploitation et logiciels de base nécessaires au bon fonctionnement des équipements précités.

Les fournisseurs intéressés peuvent retirer, à partir de la parution du présent avis, le cahier des charges auprès de la :

**BANQUE CENTRALE DE TUNISIE,**  
**Direction des Approvisionnements, de l'Economat et des Archives**  
**25, Rue Hédi NOUIRA-BP 777-1080 TUNIS-CEDEX -**

Le retrait du cahier des charges se fera moyennant le paiement, en espèce, d'un montant forfaitaire non remboursable fixé à cinquante dinars (50 D).

Les offres doivent parvenir, exclusivement par voie postale, sous pli fermé, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 23 avril 2010, (le cachet du bureau d'ordre, faisant foi).

L'enveloppe extérieure, fermée et libellée au nom de la Direction des Approvisionnements, de l'Economat et des Archives, ne doit porter aucune indication ou marque sauf la mention : « **Ne pas ouvrir appel d'offres N° 2010/02** » et doit contenir :

### **I- Une enveloppe « A » mentionnant le nom et le sigle commercial de la société et portant la mention « pièces administratives » et contenant :**

- Un cautionnement provisoire de dix mille dinars (10.000 DT) sous forme d'une garantie bancaire à première demande, conforme à l'annexe II du cahier des charges, faute de quoi toute l'offre sera rejetée d'office;
- Une attestation fiscale en cours de validité à la date limite de réception des offres ;
- Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire avec signature légalisée attestant qu'il n'est pas en état de faillite ou de redressement judiciaire, conforme à l'annexe III du cahier des charges et une déclaration d'admission au règlement amiable s'il est soumis à cette procédure ;
- Une déclaration sur l'honneur de non influence dûment signée et légalisée comportant la confirmation du soumissionnaire de ne pas avoir fait et son engagement de ne pas faire, par lui même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures

de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation conforme, à l'annexe IV du cahier des charges;

- En cas de groupement, un acte de groupement solidaire avec désignation du chef de file, portant la date, la signature légalisée et le cachet de chaque membre
- Une attestation de solde délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné, en cours de validité à la date limite de réception des offres;
- Une déclaration d'exactitude des renseignements fournis au titre du marché en question, dûment signée et légalisée, conforme à l'annexe V du cahier des charges;
- Le cahier des charges dûment daté, paraphé sur chaque page et signé avec la mention "Lu et approuvé"; et
- Tout document délivré par le constructeur des équipements fournis et/ou par l'administration attestant que le soumissionnaire est habilité à commercialiser le matériel proposé;

**II- Une enveloppe « B » mentionnant le nom et le sigle commercial de la société portant la mention « offre technique » et contenant :**

- La documentation technique proposée portant le cachet du soumissionnaire;
- L'offre technique en trois exemplaires;
- Une présentation de l'activité générale du soumissionnaire, de son organisation, de ses effectifs et de son expérience en matière d'installation et de mise à niveau des solutions proposées, conforme à l'annexe VIII du cahier des charges;
- Une présentation identique de tout associé en cas de groupement;
- Une liste détaillée des références du soumissionnaire et de ses associés dans le cadre du présent marché, conforme à l'annexe XI du cahier des charges;
- Une liste du personnel intervenant sur la solution proposée avec leur CV et les pièces justifiant leur maîtrise de la solution (certification, formation, expérience,...); et
- Le modèle de contrat de maintenance en annexe XIII du cahier des charges, daté, paraphé, comportant le cachet du soumissionnaire et dépourvu de toute indication financière.

**III- Une enveloppe « C » mentionnant le nom et le sigle commercial de la société portant la mention « offre financière » :**

- La soumission telle que définie à l'annexe I du cahier des charges;
- Le bordereau des prix, conforme à l'annexe X du cahier des charges ; et
- Une proposition financière de maintenance (logiciel et matériel) pour une durée de cinq ans à partir de la réception définitive (période de garantie comprise)

Les soumissionnaires sont engagés par leurs offres pendant 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis.